

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT.

Etaient absents : Mme Annie SIMONIN, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT – Mr Joël FOLGUERAL, qui a donné procuration à M. Sébastien RATHIER.

Secrétaire de séance : Mme Laure GARRIVIER

I – BAR COMMUNAL :

- Les biens saisis dans le cadre de la liquidation judiciaire FISCHER ont pu être rachetés lors de la vente aux enchères du 1^{er} mars 2019 à l'Hôtel des Ventes de Roanne.
Ont également été achetés les tables et chaises appartenant précédemment à l'entreprise PAPUT, ainsi que l'alarme.
Montant à payer : 4 429,40 € TTC avec TVA récupérable.
- Choix d'un locataire-gérant : Monsieur Eric DOZOL est retenu avec 7 voix « pour » et 3 voix pour un autre candidat. Ouverture prévue dans la 1^{ère} quinzaine de mai 2019.
- Chaudière du bar : La possibilité de changement sera affinée avec une recherche élargie sur l'énergie utilisée et un positionnement différent.
- Porte du bar : comme prévu lors d'une réunion du conseil municipal précédente, la porte d'entrée sur la D1 sera changée.

II – FINANCES :

- Vitraux de l'église : La réparation des vitraux (devis : 2 107,27 € TTC) sera prise en charge intégralement par GROUPAMA (le montant de la franchise correspond au montant de TVA récupérable.).
A ce jour l'enquête de police n'est pas commencée.
- Travaux : fossé Chemin des Greniers : Le devis de l'entreprise SITERRE est retenu à l'unanimité.

- Vote des 3 taxes communales + redevance d'assainissement :

A l'unanimité, les membres du conseil municipal choisissent de ne pas augmenter les taux des différentes taxes :

- Taxe d'habitation (TH) : 9,37%
- Taxe Foncier Bâti (TFB) : 7,40%
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 21,69%
- Assainissement : Partie fixe : 35 €
Partie variable au m3 : 0,65 €
→ Calcul pour 100m3 : 100 €
Raccordement au réseau : 1 600 €

- Etat de la dette :

Emprunts en cours : STEP, logements ancienne mairie, église

L'emprunt court terme de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne a été remboursé le 20.09.2018.

L'emprunt court terme de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne sera remboursé le 18.04.2019.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour un nouvel emprunt court terme sur 3 ans d'un montant de 120 000 € à 0,50% (Pont Rouge).

- Budget assainissement :

SPANC :

Compte administratif 2018 : Il est présenté par Monsieur Sébastien RATHIER, 1^{er} adjoint et est en accord avec le compte de gestion du Trésor Public.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	184,53	184,53
Investissement	0	840,00

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et donnent leur accord pour ce budget à l'unanimité.

Budget primitif 2019 : Il est présenté par Madame Françoise CLEMENT, maire. Il est en équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 000,00	1 000,00
Investissement	10 000,00	10 000,00

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et donnent leur accord pour ce budget à l'unanimité.

Assainissement collectif :

Compte administratif 2018 : Il est présenté par Monsieur Sébastien RATHIER, 1^{er} adjoint et est en accord avec le compte de gestion du Trésor Public.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	22 176,35	22 856,84	+ 680,49
Investissement	39 382,50	17 222,37	-22 160,13

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et donnent leur accord pour ce budget à l'unanimité.

Budget primitif 2019 : Il est présenté par Madame Françoise CLEMENT, maire. Il est en équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 849,20	22 849,20
Investissement	41 113,35	41 113,35

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et donnent leur accord pour ce budget à l'unanimité.

Budget principal de la commune :

Compte administratif 2018 : Il est présenté par Monsieur Sébastien RATHIER, 1^{er} adjoint et est en accord avec le compte de gestion du Trésor Public.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	200 871,73	396 592,73	+195 721,00
Investissement	208 258,73	218 133,46	+9 874,73

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et donnent leur accord pour ce budget à l'unanimité.

Budget primitif : Il est présenté par Madame Françoise CLEMENT, maire. Il est en équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	395 788,53	395 788,53
Investissement	731 376,13	731 376,13

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement et donnent leur accord pour ce budget à l'unanimité.

Dossiers de demande de subvention :

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subventions nécessaires pour mener à bien les projets inscrits au budget primitif 2019 : contrats de Ruralité, enveloppes territorialisées, CNDS, Souscription volontaire, Région,...

III – ECOLE :

La dernière édition de la charte est donnée aux conseillers à titre d'information. La signature aura probablement lieu le 14 mai 2019.

IV – AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE ET REGLEMENTATIONS DIVERSES :

- Une borne d'hygiène canine a été installée près de la mairie. Une information sera faite via la Grézollois'letter. Un 2^o distributeur, reçu en surplus, sera probablement installé. Cette information sera également fournie via la page Facebook de la commune et l'application Panneapocket.
- Projet citoyen de Centrale Villageoise : une réunion est proposée le jeudi 18 avril à 20h à St Julien d'Oddes. L'achat de parts auprès de la SAS Les Toits du Val est proposée aux communes et au public.

- Le règlement intérieur auquel sont assujettis les membres du personnel a été validé par le Centre de Gestion 42.
- La course cycliste du VLVA/FSGT se déroulera samedi 6 avril. 1^{er} départ à 14h, 2^o départ à 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.